

Euthanasie : le projet de François Hollande pointe du doigt les maladies mentales

Article rédigé par *Fondation Jérôme Lejeune*, le 08 février 2012

Le programme du candidat socialiste à l'élection présidentielle, présenté hier matin par François Hollande, contient notamment une proposition relative à l'euthanasie qui alarme la Fondation Jérôme Lejeune :

« Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour finir sa vie dignement. » (Proposition 21)

En prévoyant ainsi de légaliser l'homicide de personnes malades, **cette proposition attente au principe fondamental du respect de la vie de tout être humain, même diminuée aux yeux du monde :**

- En précisant que l'homicide pourrait être légalisé en raison de souffrances physiques ou psychiques, la proposition socialiste pointe du doigt les maladies mentales. Elle initie un processus de désignation et de stigmatisation de personnes malades dont la vie ne vaudrait plus la peine d'être vécue. L'idée de malades « euthanasiables » revient à dresser une liste des indésirables.
- Par ailleurs, quelle signification doit-on attendre de la « demande » d'euthanasie d'une personne psychologiquement ou mentalement fragile ?
Le fait d'avoir anticipé la réponse en présumant que des personnes en souffrance psychique ne voudraient plus vivre est une injustice et une hypocrisie.
- Enfin, l'évocation des « conditions précises et strictes » n'est pas de nature à dissiper mais au contraire à renforcer la crainte. Depuis 30 ans, cet argument a toujours été avancé pour justifier la normalisation des transgressions dans la loi qui deviennent d'innocentes « dérives encadrées ».
« L'encadrement des dérives » permet ainsi d'éliminer en toute légalité la quasi-totalité (96 %) de la population des enfants trisomiques, sur le fondement d'un critère génétique, dans le cadre d'une stratégie et d'un financement publics.
C'est ainsi, qu'un parlementaire socialiste, au cours des débats bioéthiques, s'est demandé pourquoi il restait encore 4 % d'enfants trisomiques...
Les personnes handicapées mentales, après avoir été stigmatisées dès leurs premiers instants, risquent donc de l'être jusqu'à leur dernier souffle.

Ce projet socialiste déclare encore une fois la guerre contre la vie. Il faut s'interroger sur un candidat à la magistrature suprême qui soutient une telle mesure. On attendrait plutôt de sa haute vision de la société qu'il considère que, dans toute atteinte portée à la vie d'un seul homme, il y a une atteinte portée à l'humanité tout entière.

Parce que la Fondation Jérôme Lejeune est au service de la vie de la personne handicapée et de toute personne humaine, sans discrimination fondée sur son état de santé, et qu'il n'est pas acceptable de construire une société qui fixe des critères de vies « dignes » ou « indignes » d'être vécues, elle ne peut pas se taire face à l'annonce de mesures encourageant l'élimination des plus faibles.